



RAPPORTS au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 30 septembre 2021

Commission finances

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021****- ORDRE DU JOUR -****Commission finances**

N°	Direction – Service	Titre du rapport	Pagination adobe
101	Mission coordination et fonctions transversales	DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS	3
102	Direction des finances	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TAXE PROFESIONNELLE - Répartition 2021	7
103	Direction des ressources humaines et des relations sociales	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Transformation d'emplois permanents, création d'emplois temporaires et création d'emplois permanents	16
104	Direction des ressources humaines et des relations sociales	REGIME INDEMNITAIRE - Extension du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois	24
105	Direction du patrimoine et des moyens généraux	DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT - Acquisition auprès de GEBERIT SERVICES d'un terrain sur la Commune de Digoïn	30
106	Direction des affaires juridiques	INDEMNITES DE SINISTRE - Information du Conseil départemental	37
107	Direction des affaires juridiques	MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT - Information du Conseil départemental	40
108	Direction des affaires juridiques	REPRESENTATION EN JUSTICE	52

Mission coordination et fonctions transversales

Service assemblée et relations élus

Réunion du 30 septembre 2021

N° 101

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), après l'élection de sa Commission permanente, le Conseil départemental peut procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

• Présentation de la demande

Suite au renouvellement de l'Assemblée le 1^{er} juillet 2021, le Conseil départemental, lors de ses séances des 1^{er} et 22 juillet 2021, a approuvé les désignations des représentants du Conseil départemental au sein des commissions internes et de divers organismes externes.

Il vous est proposé de procéder aux ajustements qui s'avèrent nécessaires sur certaines de ces désignations et de procéder à de nouvelles désignations, conformément aux éléments retranscrits dans l'annexe jointe à ce rapport.

Je vous demande de bien vouloir :

- procéder aux désignations des représentants du Conseil départemental dans les organismes énumérés en annexe de ce rapport ; ces désignations se substituant aux désignations votées pour ces organismes les 1^{er} ou 22 juillet 2021,
- renoncer pour cela à utiliser le vote à bulletin secret et de recourir au vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations.

Le Président,
André ACCARY

Désignations d'élus départementaux dans les commissions internes et organismes externes adoptées en AD du 01/07 ou du 22/07 :

Désignations à supprimer

Nom de l'organisme	Désignations adoptées en AD du 1er juillet 2021 ou du 22 juillet 2021		Date Désignation AD	Nouvelles désignations - AD du 30/09/2021	
	Titulaire(s) Mandat 2021/2028	Suppléant(es) Mandat 2021/2028		Titulaire(s) Mandat 2021/2028	Suppléant(es) Mandat 2021/2028
COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	ROBIN Christine BURDIN Raymond DUPARAY Lionel CHAMBRIAT Sylvie		22/07/2021		
ASSEMBLEE GENERALE AU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO SOCIALE "ADOBASE 71"	DESCHAMPS Amelle CANNET Claude		22/07/2021		
CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT	DESCHAMPS Amelle FRIZOT Marie-Thérèse		22/07/2021		
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE CHATENOY-LE-ROYAL	BERGERET Vincent (Président) VAILLANT Françoise FRIZOT Marie-Thérèse DAMY Nathalie CHAMBRIAT Sylvie BARNAY Marie-Claude		01/07/2021		
SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE SAINT-YAN	ACCARY André DESJOURS Thierry CORNELOUP Josiane GIEN Chantal	CHENUET Carole MAUNY Marie-France BERTHIER Pierre LOTTE Dominique	22/07/2021		
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) - CA	CHENUET Carole ROBIN Christine COGNARD Jean-François HIPPOLYTE Jean-Marc		22/07/2021		
SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE SECURISATION ET DE GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE (SYDRO 71)	BECOUSSE Jean Claude CHENUET Carole DUVERNOIS Michel	BELTJENS Colette MARTIN Sébastien AMIOT Catherine	22/07/2021		

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ROUTIERE (CDSR)	BECOUSSE Jean-Claude COGNARD Jean-François	DESJOURS Thierry LALANNE Carine	01/07/2021		
ASSOCIATION LOISIRS, ART, RENCONTRE, CULTURE (LARC) AU CREUSOT	REYNAUD Hervé		22/07/2021		
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) ESPACE DES ARTS - CONSEIL D'ADMINISTRATION	DESJOURS Thierry MELIN Dominique PLISSONNIER Florence BRUNET-LECHENAULT Claudette		22/07/2021		
GIP EQUIVALLEE HARAS NATIONAL CLUNY - CA	ROBLOT Elisabeth DESROCHES Patrick FONTERAY Jean-Luc		22/07/2021		
GIP EQUIVALLEE HARAS NATIONAL CLUNY - AG				7 titulaires dont 3 du CA	
CONSEIL D'ADMINISTRATION SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) DE L'ELAN CHALON	BERGERET Vincent BERTHIER Pierre		22/07/2021		
CONSEIL ACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE (CAEN)	CHALUMEAU Mathilde	BELTJENS Colette	22/07/2021		

Désignations d'élus départementaux dans les commissions internes et organismes externes à adopter (nouvel organisme) :

Nom de l'organisme	Désignations - AD du 30/09/2021	
	Titulaire(s)	Suppléant(es)
	Mandat 2021/2028	Mandat 2021/2028
COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE LYON (CCIRA)	2 titulaires	-

Désignation d'élus départementaux dans les commissions internes et organismes externes adoptée le 22/07/2021 :

Désignation à supprimer

Nom de l'organisme	Titulaire(s) Mandat 2021/2028	Suppléant(es) Mandat 2021/2028	Date Désignation AD
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU CHALONNAIS (2EME COLLEGE)	DUVERNOIS Michel BERGERET Vincent GUIGUE Jean-Vianney BRUNET-LECHENAULT Claudette	-	22/07/2021

Désignations d'élus départementaux dans les commissions internes et organismes externes adoptées le 22/07/2021 :

Modification du nom de l'organisme sans changement dans la désignation des élus

Nom de l'organisme	Désignations adoptées en AD du 22 juillet 2021		Changement du nom de l'organisme
	Titulaire(s) Mandat 2021/2028	Suppléant(es) Mandat 2021/2028	
CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SUD BOURGOGNE EN AMENAGEMENT	LOTTE Dominique		SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SUD BOURGOGNE EN AMENAGEMENT
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE MACONNAIS BEAUJOLAIS	ROBLOT Elisabeth REYNAUD Hervé		OFFICE DE TOURISME DE MACON SUD BOURGOGNE
FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES D'INTERET DEPARTEMENTAL ET AIDE A LA CREATION - COMMISSION AD 'HOC	REYNAUD Hervé DESJOURS Thierry BRUNET-LECHENAULT Claudette		COMMISSION AD HOC CULTURE ET PATRIMOINE

Direction des finances

**Réunion du 30 septembre 2021
N° 102**

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TAXE PROFESIONNELLE
REPARTITION 2021**

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du cadre législatif

Conformément à l'article 1648 A du Code général des impôts (CGI), il appartient au Conseil départemental de se prononcer sur la répartition du Fonds départemental substitué au dispositif de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et de leurs groupements.

Au moment de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par une cotisation-relais en 2010, les modalités d'alimentation et de répartition du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) ont été modifiées.

Si la décision de répartition revient au Conseil départemental, les ressources alimentant le Fonds sont notifiées par l'Etat via les services préfectoraux et proviennent de ses crédits budgétaires.

La répartition de ce Fonds n'a donc pas de traduction dans les comptes du Département et ne présente pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité.

• Présentation de la demande

Pour l'exercice 2021, le montant du Fonds s'élève à 1 273 554 €.

Conformément à la Loi de finances pour 2021, son montant est maintenu par rapport à celui de 2020.

1) Répartition du Fonds entre les groupements de communes et les communes « défavorisés »

Il est proposé de répartir cette somme entre EPCI et communes « défavorisés » du département selon la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle, et donc du Fonds, en 2011 :

Soit, pour 2021, la répartition suivante :

Proposition de répartition 2021 du Fonds de péréquation de TP		
Communes « défavorisées »	1 222 357 €	95,98 %
EPCI « défavorisés »	51 197 €	4,02 %
TOTAL à répartir (2021)	1 273 554 €	100 %

Conformément à l'article 1648 A du CGI, il appartient au Conseil départemental d'établir la liste des communes et de leurs groupements « défavorisés », c'est-à-dire celles dont le potentiel fiscal se situe en-deçà de la moyenne départementale ou présentant des charges importantes par rapport à la moyenne.

D'autres critères objectifs peuvent contribuer à la répartition, sous réserve que leur incidence reste secondaire.

Le **potentiel fiscal** correspond à la somme des produits théoriques de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti, CFE, en appliquant les taux moyens nationaux, ainsi que les autres produits de taxes professionnelles. Il représente alors les ressources fiscales théoriques mobilisables par la commune.

2) Attribution des communes « défavorisées »

Il est proposé que soient éligibles au FDPTP, les communes présentant un potentiel financier par habitant (population DGF) inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes du Département.

Le **potentiel financier** équivaut au **potentiel fiscal**, majoré de la dotation forfaitaire et minoré des prélèvements sur la fiscalité. Il correspond ainsi aux ressources théoriques mobilisables par la commune.

La **population DGF** est la population totale de la commune majorée des résidences secondaires.

En Saône-et-Loire, la moyenne des potentiels financiers communaux par habitant est de 742,03 € / habitant. Les 323 communes présentant en 2021 un ratio inférieur sont ainsi éligibles à une attribution au titre du FDPTP.

Il est ensuite proposé de procéder à la répartition entre ces communes selon les critères suivants :

- pour 55 %, en fonction de la faiblesse du potentiel financier par habitant de ces communes,
- pour 45 %, en fonction de l'effort fiscal de chacune de ces communes.

L'**effort fiscal** correspond au rapport entre le produit des impôts directs locaux et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale à laquelle la commune soumet ses contribuables.

La combinaison de ces deux ratios permet de caractériser les communes disposant de faibles ressources par rapport aux autres communes éligibles et une pression fiscale relativement élevée.

Les montants résultant de cette répartition figurent dans l'état n°1 annexé au présent rapport.

3) Attribution des groupements de communes à fiscalité propre « défavorisés »

Selon les mêmes principes que les années précédentes, il est proposé que les six premiers groupements disposant du potentiel fiscal par habitant (population DGF) le plus faible (pour 2021, inférieur ou égal à 156,86 €/habitant) reçoivent une fraction du Fonds.

La répartition entre ces groupements est alors calculée en proportion de ce critère d'éligibilité et par le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de chaque groupement.

Les montants résultant de cette répartition figurent dans l'état n° 2 annexé au présent rapport.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Cette décision n'a pas d'incidence sur le budget du Département.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces modalités de répartition.

Le Président,
André ACCARY

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION 2021

DOTATION POUR LES COMMUNES "DEFAVORISEES"

NOMBRE DE COMMUNES "DEFAVORISEES" :

323

Nom de la commune	DOTATION 2021
ABERGEMENT-DE-CUISERY	4 001
ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	4 319
ALLEREY-SUR-SAONE	3 637
ALLEROT	3 546
AMEUGNY	3 584
ANGLURE-SOUS-DUN	3 762
ANZY-LE-DUC	3 771
ARTAIX	3 562
AUTHUMES	3 875
BANTANGES	4 143
BARON	3 847
BAUDRIERES	3 691
BAUGY	3 551
BEAUBERY	3 609
BEAUMONT-SUR-GROSNE	4 174
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	3 821
BEAUVENOIS	3 823
BELLEVESVRE	3 870
BERGESSERIN	3 424
BEY	4 081
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	3 802
BISSY-LA-MACONNAISE	3 678
BISSY-SOUS-UXELLES	3 618
BLANOT	3 511
BOIS-SAINTE-MARIE	4 273
BONNAY	3 714
BORDES	4 019
BOSJEAN	3 718
BOUHANS	4 266
BOURG-LE-COMTE	3 845
BOURGVILAIN	3 690
BOYER	3 894
BRAGNY-SUR-SAONE	3 922
BRESSE-SUR-GROSNE	3 736
BRIANT	3 767
BRIENNE	4 059
BRUAILLES	3 498
BUFFIERES	3 737
BURGY	3 537
BURNAND	3 313
BURZY	3 097
BUXY	4 134
CERON	3 574
CERSOT	3 890
CHAMBILLY	4 024
CHAMPAGNAT	3 815
CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES	4 234
CHAPAIZE	3 900
CHAPELLE-AU-MANS	3 806
CHAPELLE-DE-BRAGNY	3 676
CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE	3 857
CHAPELLE-NAUDE	3 563
CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	3 922
CHAPELLE-SOUS-BRANCION	3 213
CHAPELLE-THECLE	4 348
CHARETTE-VARENNES	4 128
CHARMEE	3 834

Nom de la commune	DOTATION 2021
CHARNAY-LES-CHALON	3 781
CHASSIGNY-SOUS-DUN	3 419
CHASSY	3 791
CHATEAU	3 280
CHATEL-MORON	3 878
CHATENAY	3 557
CHAUX	4 749
CHENOVES	3 406
CHEVAGNY-SUR-GUYE	3 427
CHIDDES	3 311
CHISSEY-LES-MACON	3 512
CIEL	3 363
NAVOUR-SUR-GROSNE	3 666
CLESSE	3 428
CLESSY	3 772
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	3 958
COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	3 552
CORMATIN	3 767
CORTEVAIX	3 596
COUBLANC	3 355
CREOT	3 463
CRONAT	3 566
CRUZILLE	3 338
CULLES-LES-ROCHES	4 369
CURDIN	3 764
CURTIL-SOUS-BUFFIERES	3 435
DAMEREY	4 613
DAMPIERRE-EN-BRESSE	3 908
DAVAYE	3 698
DEVROUZE	3 934
DICONNE	3 891
DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	4 006
DOMPIERRE-LES-ORMES	3 954
DONZY-LE-PERTUIS	3 871
DYO	3 476
ECUELLES	4 226
ETRIGNY	3 628
FARGES-LES-MACON	3 266
FAY	3 614
FLACEY-EN-BRESSE	3 848
FLAGY	3 490
FLEURY-LA-MONTAGNE	4 320
FLEY	3 933
FONTENAY	3 433
FRANGY-EN-BRESSE	4 218
FRETTE	4 061
FRETTERANS	4 252
FRONTENARD	4 023
FRONTENAUD	3 900
GENOUILLY	4 162
GERMAGNY	4 632
GERMOLLES-SUR-GROSNE	3 417
GIBLES	3 311
GIGNY-SUR-SAONE	4 166
GRANDVAUX	3 463
GRANGES	4 042
GUERFAND	4 239
GUERREAUX	3 836
GUICHE	4 015
HOPITAL-LE-MERCIER	3 819
HUILLY-SUR-SEILLE	4 130
IGORNAY	3 432
IGUERANDE	3 932
ISSY-L'EVEQUE	3 952
JALOGNY	3 640
JONCY	3 699

Nom de la commune	DOTATION 2021
JOUDES	3 960
JOUVENCON	4 253
JUGY	4 001
JUIF	3 357
JULLY-LES-BUXY	3 977
LACROST	3 212
LAIVES	4 421
LAIZE	3 695
LALHEUE	4 479
LANS	3 899
LAYS-SUR-LE-DOUBS	3 916
LESME	3 563
LESSARD-EN-BRESSE	4 386
LESSARD-LE-NATIONAL	3 753
LIGNY-EN-BRIONNAIS	3 642
LOISY	4 019
LONGEPIERRE	3 969
LOURNAND	3 600
LUGNY-LES-CHAROLLES	3 515
MAILLY	3 581
MALTAT	3 764
MANCEY	4 271
MARCILLY-LES-BUXY	4 207
LE ROUSSET-MARIZY	3 134
MARNAY	3 883
MARTAILLY-LES-BRANCION	3 529
MAZILLE	3 877
MELAY	4 543
MENETREUIL	4 282
MERVANS	4 632
MESSEY-SUR-GROSNE	4 490
MIROIR	3 654
MONT	3 579
MONTAGNY-LES-BUXY	3 255
MONTAGNY-PRES-LOUHANS	3 646
MONTCEAUX-L'ETOILE	3 692
MONTCEAUX-RAGNY	3 570
MONTCONY	3 506
MONTCOY	4 524
MONTJAY	3 878
MONT-LES-SEURRE	4 196
MONTMELARD	3 793
MONTMORT	3 323
MONTPONT-EN-BRESSE	3 585
MONTRET	3 426
MOROGES	3 942
MOTTE-SAINT-JEAN	3 736
MOUTHIER-EN-BRESSE	3 521
MUSSY-SOUS-DUN	3 875
NANTON	4 411
NAVILLY	3 801
NEUVY-GRANDCHAMP	3 694
NOCHIZE	3 022
ORMES	3 832
OSLON	4 230
OUDRY	3 549
OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	3 194
OUROUX-SUR-SAONE	4 008
OYE	3 449
OZENAY	3 199
OZOLLES	3 295
PALINGES	3 726
PASSY	3 258
PERONNE	3 516
PERRIGNY-SUR-LOIRE	3 723
PLANOIS	4 124

Nom de la commune	DOTATION 2021
PLOTTES	3 810
POISSON	3 769
PONTOUX	4 025
POURLANS	4 129
PRESSY-SOUS-DONDIN	3 088
PRETY	3 518
PRUZILLY	3 997
PULEY	3 617
RACINEUSE	4 420
RANCY	3 690
RATENELLE	4 053
RATTE	3 529
RIGNY-SUR-ARROUX	3 609
ROMENAY	3 504
ROSEY	3 846
ROYER	3 331
SAGY	3 486
SAILLENARD	4 012
SAINT-AGNAN	4 286
SAINT-AMBREUIL	3 928
SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	3 737
SAINT-ANDRE-LE-DESERT	3 409
SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	3 419
SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE	3 924
SAINT-BOIL	4 126
SAINT-BONNET-DE-CRAY	3 497
SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	3 415
SAINT-BONNET-EN-BRESSE	4 423
SAINTE-CECILE	3 615
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	4 137
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	3 576
SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE	3 326
SAINTE-CROIX	3 873
SAINT-CYR	3 765
SAINT-DENIS-DE-VAUX	3 508
SAINT-DIDIER-EN-BRESSE	3 910
SAINT-EDMOND	4 096
SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	3 622
SAINTE-FOY	3 960
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	3 875
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	3 971
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	4 105
SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	3 594
SAINT-GERMAIN-LES-BUXY	4 550
SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE	4 036
SAINTE-HELENE	3 855
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	3 869
SAINT-JEAN-DE-VAUX	3 813
SAINT-JULIEN-DE-CIVRY	3 392
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	3 873
SAINT-LEGER-LES-PARAY	4 183
SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIERE	3 784
SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	3 679
SAINT-MARD-DE-VAUX	3 640
SAINT-MARTIN-D'AUXY	3 825
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	3 505
SAINT-MARTIN-DU-LAC	3 593
SAINT-MARTIN-DU-MONT	3 718
SAINT-MARTIN-DU-TARTRE	3 620
SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	4 359
SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS	3 824
SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	3 166
SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY	3 743
SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE	4 499
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	3 481
SAINT-MAURICE-LES-COUCHES	4 008

Nom de la commune	DOTATION 2021
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	4 144
SAINT-POINT	3 418
SAINT-PRIVE	3 853
SAINT-RACHO	3 357
SAINTE-RADEGONDE	3 564
SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES	3 436
SAINT-USUGE	3 892
SAINT-VALLERIN	3 669
SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	3 745
SAINT-VINCENT-BRAGNY	3 494
SAINT-YAN	3 852
SAINT-YTHAIRE	3 224
SALORNAY-SUR-GUYE	3 849
SASSANGY	3 893
SAULES	4 480
SAUNIERES	3 491
SAVIANGES	3 834
SAVIGNY-EN-REVERMONT	3 780
SAVIGNY-SUR-GROSNE	3 256
SAVIGNY-SUR-SEILLE	4 267
SEMUR-EN-BRIONNAIS	4 250
SENNECEY-LE-GRAND	3 836
SENS-SUR-SEILLE	4 522
SERCY	3 582
SERLEY	3 843
SERMESSE	4 244
SERRIERES	3 580
SERRIGNY-EN-BRESSE	3 908
SIGY-LE-CHATEL	3 675
SIMARD	3 452
SIVIGNON	3 585
SOLOGNY	3 398
SORNAY	3 658
SUIN	3 536
TAIZE	3 499
TANCON	3 858
TARTRE	4 407
THUREY	4 312
TORPES	3 465
TOULON-SUR-ARROUX	4 156
TOUTENANT	3 895
TRAMAYES	3 999
TRIVY	3 677
TRONCHY	4 091
TRUCHERE	3 532
UCHIZY	3 289
UXEAU	3 757
VARENNE-L'ARCONCE	3 198
VARENNES-LE-GRAND	3 785
VARENNE-SAINT-GERMAIN	3 615
VAUBAN	3 466
VAUDEBARRIER	3 335
VAUX-EN-PRE	3 500
VENDENESSE-SUR-ARROUX	3 769
VERJUX	4 619
VEROSVRES	3 319
VERS	4 745
VERSAUGUES	3 250
VERZE	3 459
VILLEGAUDIN	4 212
CLUX-VILLENEUVE	3 894
VILLENEUVE-EN-MONTAGNE	3 655
VINCELLES	3 698
LA VINEUSE SUR FREGANDE	3 368
VIRY	3 246
VITRY-SUR-LOIRE	3 878

Nom de la commune	DOTATION 2021
VOLESVRES	3 529
FLEURVILLE	3 570
	1 222 357

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION 2021

DOTATION POUR LES EPCI "DEFAVORISES"

NOMBRE DE EPCI "DEFAVORISES" : 6

EPCI	Potentiel fiscal / pop DGF	Population DGF	Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	Variable (1/ colonne 1) x colonne 2 x colonne 3	DOTATION 2021
CC BRESSE REVERMONT 71	118,906324	10910	0,250273	22,9633	7 984,00 €
CC DE MARCIGNY	156,85691	6737	0,279398	12,0001	4 172,00 €
CC BRESSE NORD INTERCOM	129,67597	7345	0,362421	20,5280	7 138,00 €
CC ENTRE SAONE ET GROSNE	154,265927	12432	0,404299	32,5817	11 329,00 €
CC DU CANTON DE SEMUR-EN- BRIONNAIS	130,715671	5877	0,400813	18,0206	6 266,00 €
CC SUD COTE CHALONNAISE	125,387882	12857	0,40131	41,1495	14 308,00 €
TOTAL				147,2431	51 197,00 €

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 30 septembre 2021
N° 103

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Transformation d'emplois permanents, création d'emplois temporaires et création d'emplois permanents

OBJET DE LA DEMANDE

- **Rappel du cadre législatif**

La gestion de l'effectif du Département appelle de façon récurrente des ajustements en prévision ou à l'occasion des recrutements. Il appartient en effet à la Collectivité d'adapter régulièrement le tableau de ses emplois par la suppression, la transformation ou la création de postes, en fonction des missions qu'elle exerce, des profils et des compétences recherchés.

Par ailleurs, afin de répondre à des besoins temporaires, le Département peut recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

- **Présentation de la demande**

Il est proposé d'approuver la transformation d'emplois permanents, la création d'emplois permanents et la création d'emplois temporaires énumérées ci-après.

I. Transformation d'emplois permanents

Dans un souci d'ajuster en permanence ses ressources humaines à l'évolution de ses métiers et des politiques publiques, le Département transforme régulièrement ses emplois permanents. *L'annexe 1* du rapport indique le détail des transformations proposées à cette Assemblée départementale.

II. Création d'emplois permanents

- **Protection de l'enfance / Territoires d'action sociale**

La déclinaison locale des engagements prévus au plan Enfance conventionné entre l'Etat et le Département suppose la création de sept emplois d'assistant territorial socio-éducatif (filière sociale, catégorie A) à temps complet, à mobiliser spécialement sur les missions d'Aide éducative à domicile (AED).

La contractualisation Prévention et protection de l'enfance prévoit en effet depuis sa signature un axe de renforcement de la mesure d'AED. Parmi les interventions prévues par l'article L.222-3 du code de l'action sociale et des familles, l'AED est une mesure administrative de protection de l'enfance qui s'exerce au domicile de la famille sans préjudice de l'autorité parentale avec l'accord du ou des responsables légaux.

Directement gérées en Saône-et-Loire par les services départementaux répartis en proximité sur le territoire, ces missions appellent des compétences professionnelles exercées de façon adaptée à chaque situation, compte tenu des besoins évalués de l'enfant et de sa famille selon un cahier des charges actualisé, notamment pour intensifier l'action hors temps scolaire ou lorsqu'une aide plus soutenue est exigée. Cette orientation s'inscrit dans la logique poursuivie par les dispositions législatives progressivement renforcées en faveur de la protection de l'enfance.

De fait, l'amélioration continue mise en œuvre pour prendre en considération les situations de danger comme le recours à des mesures graduées ont eu pour conséquence d'accroître en ampleur et en durée les réponses apportées par une action de prévention à domicile. Cependant, de nombreuses mesures d'AED prescrites restent encore trop longtemps en attente d'exécution, compromettant l'efficacité du dispositif de prévention et entraînant parfois de façon contre-productive le Département vers des modalités de réponse plus lourdes telles que le placement ou le signalement à l'autorité judiciaire.

L'une des actions principales retenues dans la contractualisation avec l'Etat pour densifier les réponses locales consiste à disposer de 7 équivalents temps plein supplémentaires de travailleurs sociaux AED répartis dans les services de proximité afin de résorber le délai de mise en œuvre encore excessif et de renforcer le niveau d'intervention. Ces agents seraient affectés dans les services d'aide sociale à l'enfance auprès des Territoires d'action sociale selon une répartition en cours de finalisation visant à tenir compte d'un équilibre entre le nombre récurrent de mesures, la part actuelle de mesures non exécutées et les réalités opérationnelles constatées.

➤ **Centre de santé**

Le développement de ce service, effectué en concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS), vise à répondre aux attentes des habitants confrontés à une démographie médicale préoccupante. Il est proposé d'étoffer l'offre départementale en l'étendant à de nouvelles spécialités de professionnels médicaux et paramédicaux. La création d'un emploi d'orthoptiste et de 6 emplois de psychologues territoriaux (filière médico-sociale, catégorie A), dont 3 sont financés par l'ARS, est ainsi recherchée. La répartition géographique du temps de travail de ces derniers six emplois reste à répartir au fur et à mesure des recrutements qui seraient ainsi autorisés.

De la même façon, le Département entend poursuivre la diversification de la gamme des soins qu'il met à disposition des territoires en proposant la création de 6 emplois d'infirmiers en pratique avancée (IPA). Leur exercice a pour objectif de faciliter d'une part l'accès aux soins en réduisant les délais de consultation sur des pathologies ciblées liées aujourd'hui aux maladies chroniques et au vieillissement et de soutenir d'autre part un parcours de qualité pour les patients.

Doté de compétences spécialisées relevant du champ médical et sanctionnées par un titre, l'IPA a pour mission le suivi de patients qui, avec leur accord, lui auront été confiés par un médecin. Leur situation fera l'objet d'échange, de coordination et de concertation en équipe pluridisciplinaire et sera susceptible de revenir ultérieurement au médecin. Les interventions privilégiées pour les premières cohortes d'IPA, dont la formation a débuté en 2018, concernent les pathologies chroniques stabilisées et les poly-pathologies courantes en soins primaires, l'oncologie et l'hémato-oncologie, la maladie rénale chronique, la dialyse et les suites de transplantation rénale.

Leur fonction consiste à prendre en charge des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage, des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique, des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examen complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.

L'*annexe 2* du rapport indique le détail des créations proposées.

III. Création d'emplois temporaires

L'annexe 3 du rapport indique le détail des emplois temporaires proposés.

➤ Direction de l'enfance et des familles (DEF)

La création de quatre emplois d'assistant territorial socio-éducatif (filière sociale, catégorie A) à temps complet est recherchée sur une durée de 12 mois renouvelable 6 mois pour respectivement :

- renforcer l'effectif de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), dont la mission répond à une obligation légale. Ce renfort se justifie par la poursuite de l'augmentation croissante depuis la fin d'année 2020 du nombre de signalements et de mesures d'information préoccupantes. L'emploi pourra également être mobilisé pour partie dans le cadre du projet de dématérialisation de l'activité ;
- ajuster les ressources de la plateforme départementale des accueils et prises en charge, face à la croissance du nombre d'enfants confiés et des mesures judiciaires à exécuter car les ressources mobilisables ne permettent plus une égale présence de supervision pour l'ensemble du territoire départemental. De plus, il apparaît nécessaire de développer et soutenir les réponses innovantes et les nouvelles modalités d'accueil pour les profils les plus complexes. Cet emploi permettrait enfin de réactiver le suivi des cas complexes et de renforcer le lien avec les établissements pour faciliter la rotation des prises en charge autant qu'améliorer la fluidité du dispositif à l'échelle du département ;
- dimensionner le service d'accueil familial au vu du nombre d'enfants confiés et d'assistants familiaux employés (près de 260 aujourd'hui majorés d'une quinzaine d'embauches prévisionnelles avant la fin d'année, auxquels s'ajoutent 115 tiers de confiance). Malgré la démographie de ces emplois, l'effectif des assistants familiaux au Département devrait ainsi augmenter en 2022 et les référentes actuelles (4 équivalents temps plein) sont chacune l'interlocutrice de 55 assistants familiaux. Cette charge se révèle conséquente, rapportée à l'enjeu de proximité territoriale avec le personnel considéré et aux situations des enfants confiés d'une complexité croissante. Ce soutien temporaire permettra de s'ajuster à une activité fluctuante ;
- stabiliser les modalités d'organisation du travail pour accomplir les missions d'accueil, de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés, dont le modèle a évolué au cours des derniers mois. A ce jour, l'emploi d'un travailleur social supplémentaire spécialement chargé d'évaluer les jeunes migrants se révèle nécessaire. Ce soutien temporaire permettra de s'ajuster à une activité fluctuante.

En parallèle, le Département a initié un appel à projets auprès d'opérateurs externes pour externaliser, sur le fondement d'un cahier des charges, la mission d'accueil et d'hébergement de première urgence des mineurs non accompagnés aujourd'hui réalisée sur le site de Duhesme faute d'alternative disponible. Dans l'attente de son aboutissement dont l'issue n'est pas anticipée avant le premier trimestre 2022, il importe de renouveler sur une durée de 6 mois l'emploi à temps complet de trois agents sociaux (filière sociale, catégorie C) aujourd'hui recrutés pour répondre à un besoin temporaire.

➤ Direction de l'autonomie, des personnes âgées et des personnes handicapées (DAPAPH)

Afin de maintenir le respect des exigences réglementaires en termes de délai de réponse aux usagers déposant une demande d'aide à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il est proposé de créer 3 emplois temporaires d'adjoint administratif (filière administrative, catégorie C), d'une durée de 12 mois susceptible d'être prolongée de 6 mois dans un contexte de sollicitation toujours croissante et dans le cadre de la feuille de route «MDPH 2022» déclinant la politique nationale, en cours de déploiement.

Annoncé conjointement le 15 octobre 2020 par Madame la secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées et le Président de l'Assemblée des départements de France, l'engagement consiste notamment en un soutien humain et organisationnel aux MDPH afin de réduire encore les délais de traitement appelés à être rendus publics, de simplifier les démarches par l'attribution de droits à vie lorsque la situation de la personne n'est pas susceptible d'évolution, de prendre en compte de façon plus personnalisée les besoins des usagers, de renforcer l'expertise des personnes en situation de handicap elles-mêmes et de mesurer leur satisfaction, également rendue publique.

➤ **Direction de la lecture publique**

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département s'est engagé pour l'égalité des chances, l'inclusion sociale et professionnelle et l'accès de tous aux droits sociaux. Pour pallier les difficultés d'accès aux ressources informatiques notamment, il est proposé de créer une offre numérique de proximité, itinérante, chargé d'apporter des réponses et des services concrets aux usagers les plus isolés.

Afin de répondre à cet objectif, le profil d'un animateur numérique est à la croisée des domaines technologiques, pédagogiques et d'animation. Les actions engagées revêtiront une dimension administrative et culturelle, l'agent devant tout à la fois accompagner les usagers à l'utilisation des outils numériques et dans leurs démarches administratives sur internet, organiser des activités de médiation socio-culturelle et de sensibilisation et concevoir des supports de communication. L'optimisation des conditions de recrutement invite à ouvrir l'emploi en catégorie B des filières administrative, culturelle ou d'animation.

Inscrit dans le « plan Pauvreté » conventionné localement et cofinancé par l'Etat à hauteur de 50% pour ses dépenses de fonctionnement, le projet « Bus numérique » donne également lieu à la prise en charge externe d'une part des coûts directs d'investissement. La masse salariale de cet emploi temporaire à temps complet aura vocation à intégrer le périmètre du co-financement à parité. En l'espèce, compte tenu de la durée prévisible de l'activité à développer, il est proposé de recourir à un contrat de projet d'une durée de 36 mois, dont la rémunération sera fixée en référence au grade d'animateur, de rédacteur ou d'attaché de conservation (filières animation, administrative ou culturelle, catégorie B).

➤ **Direction des collèges, de la jeunesse et des sports (DCJS)**

Afin de prolonger le succès de la première expérience du Conseil départemental des jeunes, il apparaît particulièrement utile d'intensifier la contribution de la collectivité en faveur de l'engagement des générations en devenir. Au moment où la crise de la citoyenneté révèle ses conséquences négatives à chaque consultation électorale, la responsabilité locale du Département consiste à permettre l'émergence des idées, du débat et de la culture du choix, s'inscrivant dans des projets concrets dont la conduite comme la réalisation sont propres à restaurer la confiance dans la représentation et la décision politiques.

Pour structurer et accompagner sur la durée la réussite de cette initiative reposant jusqu'alors pour partie sur la présence d'une apprentie, il est proposé de créer un emploi temporaire à temps complet de rédacteur territorial (filière administrative, catégorie B) assorti d'une dimension d'animation significative, sur une durée de 12 mois renouvelable 6 mois. L'évaluation à mi-parcours de cette deuxième expérience permettra de déterminer s'il y a lieu de pérenniser l'action du Département en la matière.

➤ **Direction des routes et des infrastructures (DRI)**

La Direction des routes et infrastructures (DRI) et les services territoriaux qui en relèvent réalisent l'exploitation et l'entretien de la voirie départementale. Afin de maintenir l'utilisation par les usagers du réseau routier dans les conditions de sécurité requises, une campagne de viabilité hivernale est organisée à compter du 15 novembre et pour une durée de 4 mois sur l'ensemble du territoire départemental pendant la période où l'aléa météorologique est le plus significatif.

La préparation de cette opération fait l'objet d'une analyse approfondie des ressources mobilisables et des besoins requis pour établir un calendrier complet d'astreinte tout au long de la campagne. Au vu du découpage des circuits, des cycles d'astreintes et du périmètre d'intervention de chaque centre d'exploitation, il est proposé la création de 7 emplois temporaires à pré positionner sur le territoire départemental pour une durée de 4 mois.

Les 7 agents seraient rémunérés en référence au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon (filière technique, catégorie C). Compte tenu de la nature de leurs missions et des sujétions particulières s'y rapportant, ils seront éligibles au paiement d'indemnités d'astreintes et d'heures supplémentaires selon les conditions réglementaires.

Par ailleurs, afin de permettre une entrée en fonctions adaptée aux exigences spécifiques de la mission, ces agents seront à recruter au 1^{er} novembre pour être formés durant les quinze premiers jours de leur affectation à la conduite d'engins de chantier, au bûcheronnage et à la signalisation.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget principal sur le programme « Ressources humaines », l'opération « Rémunération » et au budget annexe « Centre de santé départemental » sur le programme « Lutte contre les déserts médicaux », l'opération « Frais de personnel ».

Je vous demande de bien vouloir approuver la transformation des emplois permanents, la création d'emplois permanents et la création d'emplois temporaires telles que proposées au présent rapport.

Le Président,

André ACCARY

TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Direction	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi (tous grades)	Poste n°
	Avant modification			Après modification			
DRI / STA CHB	Technique	C	Adjoint technique	Technique	C	Agent de maîtrise	1812
DRI / STA MCS	Technique	C	Agent de maîtrise	Technique	B ou C	Technicien ou Agent de maîtrise	1816
DRI / STA LHS	Administrative	B	Rédacteur	Administrative	B ou C	Rédacteur ou Adjoint administratif	886
TAS MALC	Administrative	A	Attaché territorial	Sociale	A	Assistant socio-éducatif	268
Centre de santé	Administrative	C	Adjoint administratif	Administrative	B ou C	Adjoint administratif ou Rédacteur	2147
DEF	Administrative	A	Attaché	Sociale	A	Assistant socio-éducatif	1551
DAPC	Culturelle	C	Adjoint de conservation du patrimoine	Culturelle	B	Assistant de conservation du patrimoine	12
DPMG	Technique	B	Technicien	Technique	A	Ingénieur	583
DAJ	Administrative	B	Rédacteur	Administrative	A	Attaché	1454
MCFT	Administrative	A	Attaché	Administrative ou Technique	A	Attaché ou Ingénieur	2042

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Direction	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi (tous grades)	Intitulé	Nombre
Centre de santé	Médico-sociale	A	Psychologues territoriaux	Psychologue	6
Centre de santé	Médico-sociale	A	Orthoptistes	Orthoptiste	1
DEF	Sociale	A	Assistants socio-éducatifs	Travailleur social	4
TAS	Sociale	A	Assistants socio-éducatifs	Travailleurs sociaux Aide éducative à domicile	7
DAPAPH / MDPH	Administrative	C	Adjoint administratifs	Assistant administratif	3
DRLP	Animation ou Administrative ou Culturelle	B	Animateurs ou Rédacteurs ou Attachés de conservation	Animateur numérique	1

CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Service	Filière	Catégorie	Grade de référence	Quotité	Nombre	Durée
DEF (MNA)	Sociale	C	Agent social	Temps complet	3	6 mois
DRI (STA)	Technique	C	Adjoint technique	Temps complet	7	4 mois

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 30 septembre 2021

N° 104

REGIME INDEMNITAIRE

Extension du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois

OBJET DE LA DEMANDE

- **Rappel du cadre législatif**

Le régime indemnitaire consiste en un complément au traitement indiciaire servi à l'agent, à distinguer d'autres éléments de rémunération que sont le supplément familial de traitement, la nouvelle bonification indiciaire ou les diverses participations de l'employeur au titre de sa politique sociale, répondant pour chacun d'entre eux à un régime particulier.

L'article 1^{er} du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale prévoit que le régime indemnitaire fixé par les assemblées délibérantes des collectivités ne doit pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Outre ce principe de parité, le même texte précise en son article 2 que si l'assemblée délibérante fixe, dans la limite prévue à l'article précédent, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités versées aux agents de la collectivité, l'autorité investie du pouvoir de nomination détermine, dans cette limite, le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire.

L'application au Département début 2018 du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), institué dans la Fonction publique d'État par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, a permis simultanément de redonner du sens au régime indemnitaire départemental, de reconquérir une souplesse perdue ou peu opérante dans l'échelle des rémunérations, de valoriser l'exercice des fonctions et l'expérience acquise, de préserver l'attractivité des emplois de la collectivité et de bâtir un système plus cohérent pour les agents, quelle que soit leur filière d'appartenance.

A compter de janvier 2020, le Département a procédé à une augmentation des montants afin d'améliorer les conditions de rémunération des plus bas salaires de la collectivité, de réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes liés aux écarts entre filières et à l'absence de mixité de certaines filières, de diminuer les écarts entre certaines filières ne se justifiant plus et de faciliter le recrutement et l'attractivité.

A partir de janvier 2021, suite à la parution du décret n° 2020-182 du 27 février 2020 modifiant provisoirement les équivalences entre la Fonction publique de l'Etat et la Fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux, le RIFSEEP a pu être généralisé à l'ensemble des cadres d'emplois présents dans la collectivité.

• Présentation de la demande

Les décrets n° 2020-1174 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux et n° 2020-1175 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux ont créé deux nouveaux cadres d'emplois en catégorie A. Antérieurement, les agents exerçant les mêmes fonctions relevaient du cadre d'emplois de catégorie B de technicien paramédical.

La Département a le projet d'accueillir dans son effectif ces cadres d'emplois. Il convient de prévoir leur éligibilité au RIFSEEP dans la collectivité.

I. L'intégration du cadre d'emplois de pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux et du cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux dans le RIFSEEP

Pour la mise en œuvre du principe de parité en matière indemnitaire fixé à l'article n° 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 établit les conditions d'équivalence avec la Fonction publique de l'Etat des différents cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 actualise ces conditions afin de les rendre cohérentes avec la situation statutaire et indemnitaire en vigueur à cette date. Son *annexe 1* rappelle les corps de l'Etat auxquels devront se référer les cadres d'emplois territoriaux lorsque les textes annoncés pour les fonctionnaires d'Etat seront publiés. Dans l'intervalle, son *annexe 2* détaille les « corps provisoires » tenant lieu d'équivalence pour chaque cadre d'emplois. Pour les deux cadres d'emplois précités, la référence provisoire correspondant au corps des assistants de service social des administrations d'Etat.

Il est donc proposé de rendre éligibles au RIFSEEP :

- le cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux ;
- le cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux.

II. La détermination du montant d'IFSE pour les nouveaux cadres d'emplois éligibles

L'IFSE valorise l'exercice des fonctions à partir des critères professionnels formalisés. Elle reflète la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions. L'une des innovations du RIFSEEP consiste également à permettre la prise en compte de l'expérience dans la part liée à la fonction, où elle doit s'entendre comme la connaissance tirée de la pratique et du temps passé dans l'emploi considéré. Cette expérience est à distinguer tant de l'ancienneté, matérialisée par l'avancement d'échelon, que de l'engagement ou de la manière de servir, pouvant donner lieu au versement du Complément indemnitaire annuel (CIA). L'expérience professionnelle est ainsi individuelle, propre à l'agent et non à une fonction. Sa rétribution, encadrée par un montant plancher et un montant plafond, fait intervenir une valeur de référence déterminée par le groupe de fonctions, le cadre d'emploi et la quotité de travail de l'agent, assorti d'un coefficient de modulation.

Chaque emploi et, par conséquent, chaque agent l'occupant et relevant d'un cadre d'emplois déterminé, relève de l'un des groupes de fonctions établis au vu des critères professionnels homogènes définis par délibération du 22 décembre 2017.

La détermination du montant d'IFSE servi aux nouveaux cadres d'emplois éligibles procède d'un même souci d'harmonisation entre les différentes filières selon la fonction exercée, tout en respectant les limites fixées par les textes. Il est ainsi proposé d'aligner le montant prévu pour les cadres d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux et des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux sur celui en vigueur pour les cadres d'emplois de la filière médico-sociale.

Le présent rapport comporte en annexe le montant d'IFSE prévu par groupe de fonctions et pour l'intégralité des cadres d'emplois et grades susceptibles d'être répertoriés dans l'effectif départemental, afin d'anticiper les conditions de gestion individuelle de tout recrutement ou d'une situation future.

III. La détermination du montant de CIA des nouveaux cadres d'emplois éligibles

Le CIA constitue un complément de l'IFSE. Il est dépourvu de caractère obligatoire. Dans la Fonction publique d'Etat, la circulaire ministérielle préconise des proportions maximales du CIA dans le montant du RIFSEEP, afin qu'il n'en représente pas une part disproportionnée. De façon similaire, la collectivité réserve au CIA une part modérée dans le montant global de ce régime indemnitaire. Le cas échéant, son versement est annuel, versé en une seule fois et non automatiquement reconductible.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- collectif d'agents,
- selon les besoins identifiés annuellement et les capacités financières de la collectivité,
- à l'issue du dialogue social avec les représentants du personnel.

Pour les deux nouveaux cadres d'emplois relevant du RIFSEEP, la détermination des montants de CIA est proposée en totale analogie avec celles des cadres d'emplois antérieurement éligibles.

IV. L'application uniforme aux nouveaux cadres d'emplois des dispositions diverses en vigueur

Les principes définis par la délibération de l'Assemblée départementale du 22 décembre 2017 relative à l'attribution du RIFSEEP s'appliquent de la même façon à tous les cadres d'emplois éligibles. Afin de prévenir toute application inéquitable et d'aligner les règles de gestion quelle que soit la situation statutaire de l'agent, la mise en œuvre du RIFSEEP est étendue, sans condition d'ancienneté, aux agents stagiaires et aux agents contractuels de droit public sur emploi permanent ou non permanent. En revanche, le RIFSEEP n'est pas applicable aux agents contractuels de droit privé ni aux vacataires.

Le régime indemnitaire est ajusté dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire brut en cas de temps partiel, de temps non complet, d'absence prolongée pour raison de santé.

La périodicité de versement de l'IFSE est mensuelle. Son montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ;
- au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- en cas de changement de grade ou à la suite d'une promotion.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget départemental sur le programme « Ressources humaines », pour l'ensemble des opérations et articles concernés.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'extension du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux d'une part et des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux d'autre part, dans les conditions détaillées au présent rapport.

Le Président,
André ACCARY

Montant annuel brut d'IFSE (coefficient 1, quotité 100%)

Catégorie	Filière	Grade	Groupe 1	Groupe A2+	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A	Administrative	Administrateur général	32 500	25 000	23 000	22 500	21 275
A	Administrative	Administrateur Hors Classe	32 500	25 000	23 000	22 500	21 275
A	Administrative	Administrateur	26 000	23 000	21 500	21 300	21 275
A	Administrative	Cadre d'emplois des administrateurs - Autres grades	26 000	23 000	21 500	21 300	21 275
A	Administrative	Attaché hors classe	14 000	9 000	7 500	5 500	5 240
A	Administrative	Directeur	14 000	9 000	7 500	5 500	5 240
A	Administrative	Attaché principal	14 000	9 000	7 500	5 500	5 240
A	Administrative	Attaché	14 000	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Administrative	Cadre d'emplois des attachés - Autres grades	14 000	9 000	6 000	5 200	4 200
B	Administrative	Rédacteur principal 1ère cl	4 400		3 900	3 700	
B	Administrative	Rédacteur principal 2ème cl	4 400		3 900	3 700	
B	Administrative	Rédacteur	4 400		3 900	3 700	
B	Administrative	Cadre d'emplois des rédacteurs - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Administrative	Adjoint adm principal 1ère cl	3 400		2 400		
C	Administrative	Adjoint adm principal 2ème cl	3 400		2 400		
C	Administrative	Adjoint administratif	3 400		2 400		
C	Administrative	Cadre d'emplois des adjoints administratifs - Autres grades	3 400		2 400		
A	Technique	Ingénieur général	33 400	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Ingénieur en chef classe exceptionnelle	33 400	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Ingénieur en chef hors classe	30 600	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Ingénieur en chef	30 600	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Cadre d'emplois des ingénieurs en chef - Autres grades	30 600	24 000	23 000	22 000	21 500
A	Technique	Ingénieur hors classe	26 000	23 000	21 500	21 300	21 275
A	Technique	Ingénieur principal	26 000	23 000	21 500	21 300	21 275
A	Technique	Ingénieur	26 000	23 000	13 800	13 700	13 650
A	Technique	Cadre d'emplois des ingénieurs - Autres grades	26 000	23 000	13 800	13 700	13 650
B	Technique	Technicien principal 1ère cla	8 700		8 000	7 915	
B	Technique	Technicien principal 2ème cla	8 200		7 500	7 125	
B	Technique	Technicien territorial	6 900		5 800	5 380	
B	Technique	Cadre d'emplois des Techniciens - Autres grades	6 900		5 800	5 380	
C	Technique	Agent de maîtrise principal	5 000		4 000		
C	Technique	Agent de Maîtrise	4 900		4 000		
C	Technique	Cadre d'emplois des agents de maîtrise - Autres grades	4 900		4 000		
C	Technique	Adjoint technique princ 1è cl	4 200		3 800		
C	Technique	Adjoint technique princ 2è cl	4 200		3 800		
C	Technique	Adjoint technique	3 400		2 400		
C	Technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques - Autres grades	3 400		2 400		
C	Technique	Adjoint techniq princ 1è cl EE	4 200		3 800		
C	Technique	Adjoint techniq princ 2è cl EE	4 200		3 800		
C	Technique	Adjoint technique ets ens	3 400		2 400		
C	Technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques des EE - Autres grades	3 400		2 400		
A	Sportive	Conseiller principal des APS	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Sportive	Conseiller des APS	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Sportive	Cadre d'emplois des conseillers des APS - Autres grades	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
B	Sportive	Educateur des APS principal 1ère classe	4 400		3 900	3 700	
B	Sportive	Educateur des APS principal 2ème classe	4 400		3 900	3 700	
B	Sportive	Educateur des APS	4 400		3 900	3 700	
B	Sportive	Cadre d'emplois des éducateurs des APS - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Sportive	Opérateur principal	3 400		2 400		
C	Sportive	Opérateur qualifié	3 400		2 400		
C	Sportive	Opérateur	3 400		2 400		
C	Sportive	Cadre d'emplois des opérateurs des APS - Autres grades	3 400		2 400		
A	Culturelle	Conservateur du patrimoine en chef	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Conservateur du patrimoine	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine - Autres grades	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Conservateur de bibliothèque en chef	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Conservateur de bibliothèque	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des conservateurs des bibliothèques - Autres grades	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Attaché principal de conservation du patrimoine	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des attaché de conservation du patrimoine - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Bibliothécaire principal	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Bibliothécaire territorial	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des bibliothécaires - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Culturelle	Directeur d'établissement artistique de 2ème catégorie	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Directeur d'établissement artistique de 1ère catégorie	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
A	Culturelle	Cadre d'emplois des directeurs des établissements artistiques - Autres grades	10 500	9 000	7 500	5 200	4 200
B	Culturelle	Assistant de conservation principal 1ère cl.	4 400		3 900	3 700	
B	Culturelle	Assistant de conservation principal 2ème cl.	4 400		3 900	3 700	
B	Culturelle	Assistant de conservation	4 400		3 900	3 700	
B	Culturelle	Cadre d'emplois des assistants de conservation - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère cl.	3 400		2 400		
C	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 2ème cl.	3 400		2 400		
C	Culturelle	Adjoint du patrimoine	3 400		2 400		
C	Culturelle	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine - Autres grades	3 400		2 400		

Montant annuel brut d'IFSE (coefficient 1, quotité 100%)

Catégorie	Filière	Grade	Groupe 1	Groupe A2+	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A	Sociale	Conseiller socio éducatif hors classe	10 500	8 500	7 500	5 500	5 240
A	Sociale	Conseiller socio-éducatif supérieur	10 500	8 500	7 500	5 500	5 240
A	Sociale	Conseiller socio-éducatif	10 500	8 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs - Autres grades	10 500	8 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Assistant socio-éd cl except	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Assistant socio-éduc 1ère cl	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Assistant socio-éduc 2ème cl	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Assistant socio-éducatif	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs - Autres grades	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur principal jeunes enfants	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Educateur de jeunes enfants	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
A	Sociale	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants - Autres grades	10 500	7 500	6 000	5 200	4 200
B	Sociale	Moniteur éducateur principal	4 400		3 900	3 700	
B	Sociale	Moniteur éducateur	4 400		3 900	3 700	
B	Sociale	Cadre d'emplois des moniteurs éducateurs - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Sociale	Agent social principal de 1ère classe	3 400		2 400		
C	Sociale	Agent social principal de 2ème classe	3 400		2 400		
C	Sociale	Agent social	3 400		2 400		
C	Sociale	Cadres d'emplois des agents sociaux - Autres grades	3 400		2 400		
A	Médico sociale	Médecin hors classe	23 000	21 000	19 000	15 000	12 000
A	Médico sociale	Médecin de 1ère classe	23 000	21 000	19 000	15 000	12 000
A	Médico sociale	Médecin de 2ème classe	23 000	21 000	19 000	15 000	12 000
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des médecins - Autres grades	23 000	21 000	19 000	15 000	12 000
A	Médico sociale	Psychologue classe normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Psychologue hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des psychologues - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Sage femme hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Sage femme cl normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des sages femmes - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre de santé supérieur	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre de santé 1ère classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre de santé 2ème classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des cadres de santé - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice cadre supérieur de santé	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice cadre de santé	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice classe supérieure	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Puéricultrice classe normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des puéricultrices - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Infirmier soins gx hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Infirmier soins gx classe sup	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Infirmier soins gx cl normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des infirmiers soins gx - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe supérieure	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	Médico sociale	Cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
B	Médico sociale	Technicien paramédical classe supérieure	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Technicien paramédical classe normale	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux - Autres grades	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Infirmier de classe supérieure	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Infirmier de classe normale	4 400		4 300	4 200	
B	Médico sociale	Cadre d'emplois des infirmiers - Autres grades	4 400		4 300	4 200	
C	Médico sociale	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - Autres grades	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Auxiliaire de soins principal 1ère classe	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	3 400		2 400		
C	Médico sociale	Cadre d'emplois des auxiliaires de soins - Autres grades	3 400		2 400		

Montant annuel brut d'IFSE (coefficient 1, quotité 100%)

Catégorie	Filière	Grade	Groupe 1	Groupe A2+	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A	México-technique	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	18 000	16 000	15 600	8 000	6 000
A	México-technique	Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	18 000	16 000	15 600	8 000	6 000
A	México-technique	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	18 000	16 000	15 600	8 000	6 000
A	México-technique	Cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens - Autres grades	18 000	16 000	15 600	8 000	6 000
A	México-technique	Cadre de santé supérieur	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	México-technique	Cadre de santé 1ère classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	México-technique	Cadre de santé 2ème classe	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
A	México-technique	Cadre d'emplois des cadres de santé - Autres grades	10 500	9 000	6 000	5 200	4 200
B	México-technique	Technicien paramédical classe supérieure	4 400		4 300	4 250	
B	México-technique	Technicien paramédical classe normale	4 400		4 300	4 250	
B	México-technique	Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux - Autres grades	4 400		4 300	4 250	
Animation							
B	Animation	Animateur principal 1ère cl	4 400		3 900	3 700	
B	Animation	Animateur principal 2ème cl	4 400		3 900	3 700	
B	Animation	Animateur	4 400		3 900	3 700	
B	Animation	Cadre d'emplois des animateurs - Autres grades	4 400		3 900	3 700	
C	Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	3 400		2 400		
C	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3 400		2 400		
C	Animation	Adjoint d'animation	3 400		2 400		
C	Animation	Cadre d'emplois des adjoints d'animation - Autres grades	3 400		2 400		
CIA							
A			1 575	1 350	900	780	630
B			528		468	444	
C			340		240		

Direction du patrimoine et des moyens généraux

Service gestion immobilière

Réunion du 30 septembre 2021

N° 105

DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT

Acquisition auprès de GEBERIT SERVICES d'un terrain sur la Commune de Digoïn

OBJET DE LA DEMANDE

Afin de permettre au Centre d'exploitation de Digoïn de disposer d'une parcelle répondant à ses besoins en matière de stockage de matériaux, les services départementaux se sont rapprochés de la société GEBERIT, propriétaire d'une parcelle de terrain proche du Centre d'exploitation, alors cadastrée AX0151 et d'une superficie de 4 500 m².

La société GEBERIT se déclarait vendeur d'une partie de la parcelle au prix de 15 € le m² et acceptait que soient déposés des matériaux sur le terrain avant la signature de l'acte par le biais d'un prêt à usage, conclu pour une durée de trois mois, du 26 avril 2021 au 25 juillet 2021. L'autre partie constituée d'une bande de terrain devait être cédée à la Communauté de communes.

L'Assemblée départementale du 20 mai 2021 a approuvé l'acquisition dudit tènement d'une superficie évaluée à 4 302 m² au prix de 64 530 €.

• Présentation de la demande

Concomitamment aux démarches entreprises par le Département dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée AX0151, la société GEBERIT a entrepris un découpage cadastral de cette parcelle pour céder une bande de terrain à la Communauté de communes dans le cadre de l'aménagement du domaine public routier.

Cette division parcellaire (voir plan annexe 1) a donné lieu à une double modification, à la fois cadastrale (AX0185) mais aussi de contenance du bien (4 401 m²).

De plus, une erreur de forme relative au prix a également été relevée. Le montant de 15 € / m² devait s'entendre hors taxes, la société GEBERIT étant en effet soumise à la TVA. Cela représente un prix de vente 18 € TTC / m². Le montant d'acquisition est donc désormais de 79 218 € TTC, hors frais notariés.

Ces différentes informations modificatives sont consignées dans un avenant au prêt à usage initial arrivé à terme le 25 juillet 2021 (annexe 2).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Compte tenu du montant d'acquisition, inférieur à 180 000 €, l'avis du service du Domaine n'est pas requis pour le Département.

Le prix est fixé à 79 218 € TTC auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte notarié.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Gestion Immobilière », l'autorisation de programme « Acquisitions des Immobilisations Corporelles », l'article 2111-0202.

Je vous demande de bien vouloir :

- abroger la délibération n°115 du 20 mai 2021,
- approuver l'acquisition par le Département auprès de la société GEBERIT, d'un terrain sis sur la commune de Digoin cadastré AX 0185, d'une contenance de 4 401 m², au prix de 79 218 € TTC pour l'intégrer dans le domaine public,
- et m'autoriser à signer l'acte correspondant et tout acte nécessaire.

Le Président,
André ACCARY

Commune :
DIGOIN (176)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1774
Document vérifié et numéroté le 08/04/2021
A Charolles
Par Alain Duffey
Géomètre Principal
Signé

CHALON SUR SAONE
ANTENNE PTGC DE CHAROLLES
6 AVENUE BAYARD

71120 CHAROLLES
Téléphone : 03 85 88 29 33
Fax : 03 85 88 29 18
cdfip.chalon-sur-saone@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-écrits (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au Bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage par bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A , le

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 08/04/2021
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par FREDERIC LATHULIERE (2)

Réf. :
Le

Modification selon les enregistrements d'un acte public

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il s'agit d'un représentant (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité copropriétaire, etc. ...).



AVENANT N°1 AU PRÊT A USAGE EN DATE DU 26 AVRIL 2021

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

1. **GEBERIT SERVICES**, société par actions simplifiée au capital de 1.930.856 euros, dont le siège social est sis Zone d'Activités du Bois Gasseau, Samoreau, à Avon (77210), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 389 578 428, représentée par son Président, Monsieur Yves Danielou, dûment habilité à cet effet,

ci-après désignée le « **Prêteur** » ou « **Geberit** »,

D'UNE PART,

ET

2. **DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE**, personne morale de droit public domiciliée rue de Lingendes CS 70126, Mâcon Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur André Accary, dûment habilité à cet effet,

ci-après désigné l'« **Emprunteur** » ou le « **Département**»,

D'AUTRE PART,

GEBERIT SERVICES et DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE étant ci-après dénommés collectivement les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

Les termes commençant par une majuscule et non expressément définis aux présentes ont le sens qui leur est donné dans le Prêt à Usage, sauf lorsque le contexte requiert une interprétation différente.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- (A) Par acte en date du 26 avril 2021, les Parties ont conclu sous différentes charges et conditions un Prêt à Usage ayant pour objet de permettre au Département d'utiliser à titre gracieux et temporaire la Parcelle Geberit comme site de stockage.
- (B) Le Prêt à Usage a été consenti et accepté pour une durée de trois (3) mois courant à compter du 26 avril 2021 pour se terminer le 25 juillet 2021 et devait être automatiquement renouvelé à l'issue de la Première Période, pour une nouvelle période de trois (3) mois, sous réserve de la signature de la Promesse par les Parties au plus tard le 25 juillet 2021.
- (C) La Promesse n'ayant pas été signée les Parties ont souhaité par le présent avenant prolonger la durée du Prêt à Usage, telle que fixée initialement au 25 juillet 2021 par l'article 3 du Prêt à Usage et tenir compte de la nouvelle numérotation de la Parcelle Geberit à la suite de la division cadastrale intervenue (l'« **Avenant** »).

IL A EN CONSEQUENCE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DU CADASTRE DE LA PARCELLE GEBERIT

Aux termes du présent Avenant, les Parties s'accordent pour modifier les paragraphes A et B du Préambule du Prêt à Usage comme suit (les modifications apportées étant soulignées) :

(A) « Geberit est propriétaire d'une parcelle de terrain nu située sur la Commune de Digoin (71176) et cadastrée AX 185, d'une contenance cadastrale de 4.401 m2 (la « **Parcelle Geberit** »).

(B) Le Département souhaite utiliser une partie de la Parcelle Geberit, à savoir une parcelle d'une superficie de 2.000 m2 (la « **Parcelle** »), laquelle est matérialisée sur le plan figurant en **Annexe C**, comme site de stockage de matériaux (terre, tuyaux et gravillons) lui appartenant, étant précisé que le Département a fait part de son accord pour conclure une promesse synallagmatique de vente et d'achat (la « **Promesse** ») portant sur la Parcelle Geberit, moyennant un prix de 15€ hors taxes par m2, sous les seules conditions suspensives habituelles en la matière (à savoir la purge de tout droit de préemption, la preuve de la propriété trentenaire de Geberit, et l'absence d'hypothèque ou autres sûretés sur la Parcelle Geberit). »

Dans ce cadre, le nouveau plan de la Parcelle Geberit et le document d'arpentage figurent en **Annexe 1** des présentes et remplacent l'**Annexe C** du Prêt à Usage.

ARTICLE 2 - PROLONGATION DU PRET A USAGE

Aux termes du présent Avenant, les Parties s'accordent pour prolonger la durée du Prêt à Usage jusqu'au 25 novembre 2021 et, en conséquence, pour modifier l'article 3 « *Date d'effet – Durée – Résiliation* » comme suit :

« ARTICLE 3 – DATE D'EFFET – DUREE - RESILIATION

*Le présent Prêt à Usage est consenti et accepté pour une durée de sept (7) mois courant à compter du 26 avril 2021 pour se terminer le 25 novembre 2021 (la « **Première Période** »).*

Le présent Prêt à Usage se terminera automatiquement le 25 novembre 2021 à défaut de signature de la Promesse par les Parties au plus tard à cette date.

En conséquence, et pour autant que la signature par devant notaire de la Promesse soit effectivement intervenue au plus tard le 25 novembre 2021, l'Emprunteur pourra laisser sur la Parcelle dont il sera alors propriétaire tout matériaux à l'issue du Prêt à Usage.

Nonobstant ce qui précède, le Prêteur pourra, sans délai, mettre fin au Prêt à Usage en cas de manquement à l'une ou l'autre des obligations de l'Emprunteur stipulées à l'article 5.1, en notifiant ledit manquement par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Emprunteur. Dans cette hypothèse, l'Emprunteur s'engage expressément et irrévocablement à libérer la Parcelle dans les plus brefs délais.

Au surplus, l'Emprunteur s'engage à quitter la Parcelle au jour de l'expiration des présentes, sans chercher à s'y maintenir sous quelque prétexte que ce soit. Si malgré tout il s'y maintenait, il serait considéré comme occupant sans droit ni titre et pourrait être expulsé en vertu d'une simple ordonnance

du Président du Tribunal judiciaire dans le ressort duquel est située la Parcelle, statuant en référés, ladite ordonnance exécutoire par provision nonobstant opposition ou appel. »

ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Avenant entre en vigueur le 25 juillet 2021.

Les dispositions du Prêt à Usage, non expressément modifiées, par le présent Avenant demeurent inchangées et restent pleinement en vigueur, l'Article 18 du Prêt à Usage s'appliquant au présent Avenant.

ARTICLE 4 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, notamment pour la réception de tous actes extrajudiciaires ou de poursuites, l'Emprunteur fait élection de domicile dans la Parcelle et le Prêteur à son siège social.

Fait à Samoreau en deux (2) exemplaires originaux,

Le Prêteur

L'Emprunteur

La société Geberit Services
*Représentée par son Président,
Monsieur Yves Danielou ; et*

Le Département de Saône-et-Loire
*Représentée par son Président,
Monsieur André Accary*

*Par son Directeur Administratif et Financier
Monsieur Patrick Jouvét*

Annexe 1 – Nouveau plan de la Parcelle et document d'Arpentage

ANNEXE 1

(ANNEXE C DU PRÊT A USAGE)

Nouveau plan de la Parcelle et document d'arpentage

Direction des affaires juridiques

Réunion du 30 septembre 2021
N° 106

INDEMNITES DE SINISTRE

Information du Conseil départemental

OBJET DE LA DEMANDE

- **Rappel des dispositions législatives**

En application de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 a donné délégation à M. le Président, pour la durée de son mandat, pour accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances du Département quel que soit le type de contrat d'assurance et le montant de l'indemnité.

Le Président en informe le Conseil départemental à chacune de ses réunions.

Cette information est fournie en annexe sous forme de tableau retraçant les indemnités perçues suite aux dommages subis par le Département. Les indemnités sont perçues soit au titre des contrats d'assurance souscrits par le Département, soit au titre des recours directs effectués par les services départementaux.

- **Présentation de la demande**

Ce tableau présente les indemnités acceptées depuis le 8 juin 2021.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des informations relatives à ces acceptations d'indemnités de sinistre.

Le Président,
André ACCARY

INDEMNITES D'ASSURANCES ACCEPTEES DEPUIS LE 08 JUIN 2021

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
Direction du patrimoine et des moyens généraux (véhicules)					
0% = sinistre sans responsabilité 100 % = sinistre avec responsabilité					
24/03/2021	0% MATERIEL	30/03/2021	1 509,58 €	GAN	
27/04/2021	100% MATERIEL	29/04/2021	558,75 €		
28/04/2021	100 % MATERIEL	29/04/2021	249,20 €		
02/05/2021	100% MATERIEL	06/05/2021	1 259,94 €		
02/05/2021	100% MATERIEL	06/05/2021	192,20 €		
02/05/2021	100% MATERIEL	04/05/2021	1 259,94 €		
06/05/2021	100% MATERIEL	10/05/2021	487,40 €		
12/05/2021	100% MATERIEL	12/05/2021	111,20 €		
26/05/2021	100 % MATERIEL	27/05/2021	550,71 €		
27/05/2021	100 % MATERIEL	31/05/2021	185,60 €		
10/06/2021	100 % MATERIEL	17/06/2021	3 398,97 €		
Sous-total			9 763,49		

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
Direction des routes et infrastructures					
24/09/2021	Glissières de sécurité endommagées	12/01/2021	222,46 €	Monsieur P. C	Titre encaissé le 10/06/2021
08/12/2020	Ouverture des glissières pour laisser passer transports exceptionnels	26/05/2021	255,30 €	Sart STEX	Titre encaissé le 16/06/2021
15/10/2020	Ouvrage d'art endommagé	12/01/2021	3 980,33 €	Assurances Allianz	18/06/2021
26/11/2020	Panneaux de signalisation endommagés	03/05/2021	841,38 €	Assurances Groupama	Titre encaissé le 18/06/2021
29/09/2020	Ouverture des glissières pour laisser passer transports exceptionnels	26/05/2021	255,30 €	Entreprise Capelle	Titre encaissé le 24/06/2021
21/07/2021	Glissières de sécurité endommagées	07/05/2021	1 557,99 €	Assurances Générali	Titre encaissé le 24/06/2021
03/02/2021	Dépôt de bois sur le domaine public	29/04/2021	215,17 €	Entreprise THL Bois	Titre encaissé le 01/07/2021
08/03/2021	Glissières de sécurité endommagées	19/05/2021	2 108,02 €	Avanssur Direct Assurances	Titre encaissé le 09/07/2021
23/12/2019	Panneaux de signalisation endommagés	04/08/2021	663,91 €	Axa	Titre encaissé le 23/07/2021
27/09/2020	Glissières de sécurité endommagées	07/06/2021	308,44 €	Madame Françoise Coulon	Titre encaissé le 30/07/2021
17/05/2021	Nettoyage de chaussée	20/07/2021	292,65 €	MAAF	Titre encaissé le 30/07/2021
20/12/2019	Glissières de sécurité endommagées	26/07/2021	1 969,84 €	Gan	Titre encaissé le 23/08/2021
16/01/2020	Nettoyage de chaussée	07/06/2021	589,42 €	Aig Europe SA	Titre encaissé le 11/08/2021
Inconnue	Nettoyage de chaussée	11/08/2021	1 140,74 €	Groupama Rhône Alpes	Titre encaissé le 20/08/2021
21/10/2020	Panneaux de signalisation endommagés	21/07/2021	976,68 €	MMA Iard Assurances Mutuel	Titre encaissé le 20/08/2021
Sous-total			15 377,63		
TOTAL Général			25 141,12		

Direction des affaires juridiques

Réunion du 30 septembre 2021
N° 107

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Information du Conseil départemental

OBJET DE LA DEMANDE

En application de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 a donné délégation à M. le Président, pour la durée de son mandat, d'une part pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés et des accords-cadres quelles que soient les procédures et d'autre part pour prendre toute décision concernant les avenants des marchés et des accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation initiale et quelle que soit l'augmentation qu'ils entraînent, lorsque les crédits sont inscrits au budget départemental.

Le Président rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

• Présentation de la demande

Cette information sur les marchés ainsi que sur les avenants passés jusqu'au 31 août 2021 est fournie en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des informations relatives à ces marchés et avenants présentées dans les tableaux joints au présent rapport.

Le Président,
André ACCARY

Marchés

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHÉ	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Amélioration acoustique du réfectoire du collège Louise Michel à CHAGNY - Lot n° 4 : électricité	MAPA	20212171105PP	28.06.21	MCE 71 71390 CERSOT	23 691,26 €	DPMG
Création de sanitaires élèves dans le bâtiment C du collège Pasteur à MACON Relance Lot n°6 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage - VMC	MAPA	20212171112NB	07.07.2021	SARL BOURDON 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON	72 000,00 €	DPMG
RD 819 - Réhabilitation et création d'une zone humide sur les communes de Fragnes la Loyère et Champforgeuil	MAPA	20212171114NR	20.07.21	SAR L MARMONT 71500 LOUHANS	251 490,10 €	DRI
RD 985 - TOULON-SUR-ARROUX : réparation du pont du Faubourg - PR 16+250	MAPA	20212171115PP	07.07.21	COLAS France Ets Génie Civil Sud-Est 69800 SAINT-PRIEST	263 513,98 €	DRI
RD 979 - LA MOTTE SAINT-JEAN Rectification de virages	MAPA	20212171116CB	06.07.21	COLAS France 71300 MONTCEAU-LES-MINES	394 626,75 €	DRI
Réfection des toitures et de la façade sud-ouest de la Maison locale de l'autonomie à AUTUN Lot n° 1 : Sécurité - Désamiantage - Charpente/Couverture - Evacuations pluviales	MAPA	20212171117CF	20.07.21	SAS Alain LE NY 69570 DARDILLY	149 840,58 €	DPMG
Réfection des toitures et de la façade sud-ouest de la Maison locale de l'autonomie à AUTUN Lot n° 2 : Façades et pierres de taille	MAPA	20212171118CF	20.07.21	SAS PATEU ET ROBERT 71400 AUTUN	84 294,65 €	DPMG
Achat de places pour des croisières fluviales sur le Canal du Centre	négocié sans mise en concurrence	20212171119PP	01.07.21	CBP SARL 71160 DIGOIN	38 545,45 €	DGAT
RD 971 - PR 18+175 - Réparation du Pont de Bram à LOUHANS	MAPA	20212171120CF	29.07.21	Groupement Freyssinet RAA / Gandin / Rougeot 69630 CHAPONOST	1 039 752,78 €	DRI
Sécurisation des accès du collège Les Bruyères à LA CLAYETTE Lot n°1 : VRD - Clôtures et portails	MAPA	20212171121CB	26.07.21	SAS THIVENT 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN	49 912,63 €	DPMG
Sécurisation des accès du collège Les Bruyères à LA CLAYETTE Lot n°2 : Electricité - Syst7me Commande	MAPA	20212171122CB	27.07.21	EMV PROJECT 01750 REPLONGES	28 804,20 €	DPMG
Espace naturel sensible - Marais de Massilly - Aménagement du site	MAPA	20212171123NB	03.08.21	SARL JURA NATURA SERVICES 25160 LABERGEMENT STE MARIE	92 224,00 €	DRI
Outil de pilotage des satellites SMART PUBLIC	négocié sans mise en concurrence	20212171124PP	20.07.21	SMART PUBLIC 31670 LABEGE	99 000,00 €	DIRFI
Achat d'une répandeuse à émulsion pour l'entretien des routes départementales	MAPA	20212171125NR	23/07/2021	CONCEPT TRAVAUX PUBLICS CONSTRUCTEUR 30720 RIBAUTE-LES-TAVERNE	85 000,00 €	DPMG
Réfection des armoires électriques de l'externat, changement des chaudières et démolition des l'escalier extérieur au collège "Condorcet" à LA CHAPELLE DU GUINCHAY - Lot n°1 Démolition	MAPA	20212171126NR	23/07/2021	REMUET TP 69220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS	38 310,00 €	DPMG

Marchés

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Réfection des armoires électriques de l'externat, changement des chaudières et démolition des l'escalier extérieur au collège "Condorcet" à LA CHAPELLE DU GUINCHAY - Lot n°5 Chauffage - Plomberie	MAPA	20212171128NR	22/07/2021	SAS GUERIN 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY	173 782,80 €	DPMG
Résidence chorégraphique de la Compagnie SF Spectacle "Le Bar à histoires"	MAPA	20212171129CB	23.08.21	Association Compagnie SF 21000 DIJON	1 093,80 €	MACT

AVENANTS AUX MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Prestations de télé-secrétariat pour le Centre de Santé Départemental	20191971186PP	11.11.19	CALLEO 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	+ 120 000,00 €	29.06.21	CSD
Restructuration de la demi-pension au collège Jean Moulin à MONTCEAU-LES-MINES - Lot n° 2 : terrassement - VRD	20202071125AP	10.08.20	Hubert ROUGEOT MEURSAULT PELICHET TP 71450 BLANZY	4	+ 813,91 €	29.06.21	DPMG
Restructuration de la demi-pension au collège Jean Moulin à MONTCEAU-LES-MINES - Lot n° 3 : gros œuvre	20202071126AP	27.08.20	Ets BURILLER Père et Fils 71600 PARAY-LE-MONIAL	2	+ 6 173,30 €	29.06.21	DPMG
Restructuration de la demi-pension au collège Jean Moulin à MONTCEAU-LES-MINES - Lot n° 11 : plafonds suspendus	20202071134AP	10.08.20	Groupement BONGLET / LAMOTTE SN 39000 LONS-LE-SAUNIER	1	+ 991,80 €	29.06.21	DPMG
Voie Verte Cluny - Givry : réparation du pont de CORMATIN	20202071172PP	15.09.20	Groupement THIVENT/EXOPEINT/ALLIANCE ECHAFAUDAGE et STRUCTURES 71170 LA CHAPELLE-SOUS-DUN	1	Modification du coefficient d'actualisation	30.06.21	DRI
Remplacement des ascenseurs des Archives départementales	20202071144CF	07.09.20	CFA Division de NSA 69130 ECULLY	1	Prolongation du délai d'exécution de la phase n° 1 et du marché Sans incidence financière	29.06.21	DPMG
Maintenance et dépannages des ascenseurs, monte-charges et EPMR dans les bâtiments et les collèges	17.71.203.PP	03.11.17	OTIS SCS 71100 CHALON-SUR-SAONE	9	+ 656,25 €	30.06.21	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°2 : Menuiseries extérieures	20202071112CB	28.07.20	PMDP 69400 ARNAS	3	+ 2501,78 €	02.07.21	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°3 : Plâtrerie - Plafonds - Peinture - Isolation	20202071113CB	28.07.21	SA BONGLET 71100 SAINT-REMY	5	+ 1 878,00 €	01.07.21	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externat au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois	20202071115CB	28.07.21	MENUISERIES DU CHALONNAIS 71530 CRISSEY	3	+ 2 701,00 €	01.07.21	DPMG
Mise en accessibilité PMR de l'immeuble rue Jean Bouvet et de la Maison des Adolescents à MACON - Lot n° 1 : VRD	20202071175AP	12.10.20	COLAS France 71304 MONTCEAU-LES-MINES	1	Avenant de transfert	06.07.21	DPMG
Analyse de la pratique professionnelle des accueillants familiaux pour personnes âgées et pour personnes handicapées	20191971177CF	15.11.19	IFMAN Nord-Ouest 76140 LE PETIT QUEVILLY	2	Modification de l'avenant n° 1 concernant les délais d'exécution des tranches optionnelles et augmentation de + 2 800,00 €	20.07.21	DGAS
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT - Lot n° 15 : chauffage - ventilation - plomberie sanitaire	20202071084PP	26.05.20	SARL MOREAU 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	+ 4 512,16 €	21.07.21	DPMG

AVENANTS AUX MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Restructuration et extension du collège Les Chênes rouges à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN Lot n°5 : Menuiseries extérieures mixte bois/alu et intérieures bois	20202071011CB	19.02.20	SARL FAUTRELLE 71310 MERVANS	1	0	21.07.21	DPMG
RD680 - Remplacement de la buse des Perraudins à TORCY	20202071248CB	06.01.21	SARL SNTPAM 71180 ETANG-SUR-ARROUX	1	+ 9 153,63 €	21.07.21	DRI
Construction d'un nouveau centre d'exploitation DRI à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS Lot n°13 : Espaces verts - Clôtures	20202071169CB	14.09.20	SAONE-ET-LOIRE PAYSAGE 71500 LOUHANS	2	- 490,00 €	22.07.21	DPMG
Mise en conformité des réseaux EU-EP de l'Espace Duhesme à Mâcon - Lot 1 : Assainissement et petits aménagements	20212171035CF	16/03/2021	SIVIGNON TP 71120 VENDENESSE LES CHAROLLES	1	+ 14 059,80 €	23/07/21	DPMG
Travaux d'amélioration thermique du bâtiment externe au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY Lot n°6 : Echafaudages	20202071116CB	28.07.20	SAS ALAIN PIGUET 71000 SANCE	1	+ 4 800,00 €	26.07.21	DPMG
Restructuration et extension du collège Les Chênes rouges à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN Lot n°6 : Plâtrerie - Peinture Isolation thermique par l'extérieur	20202071012CB	20.02.20	SA BONGLET 39000 LONS-LE-SAUNIER	3	+ 794,97 €	27.07.21	DPMG
Restructuration et extension du collège Les Chênes rouges à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN Lot n°10 : Electricité - Courants forts et faibles	20202071016CB	19.02.20	CEGELEC BOURGOGNE 71100 CHALON-SUR-SAONE	4	+ 1 300,00 €	26.07.21	DPMG
Réfection cour de récréation et création d'un jardin de pluie au collège "Les Chênes Rouges" à Saint Germain du Plain - Lot 1	20212171054NR	23.04.2021	GROSNE ENTREPRISE 71240 SENNECEY-LE-GRAND	1	-5 509,20	18.08.2021	DPMG
Réfection cour de récréation et création d'un jardin de pluie au collège "Les Chênes Rouges" à Saint Germain du Plain - Lot 3	20212171056NR	23.04.2021	TERIDEAL 69740 GENAS	1	- 1 1069,36	02.08.2021	DPMG
Formation - Action Expérimentation d'une démarche "Réfèrent parcours"	20202071240CB	29.12.20	DEVELOPPEMENT ET HUMANISME 69007 LYON	1	Prolongation de délai	29.07.21	DGAS
Mise en accessibilité des salles de sciences du collège "La Croix Menée" au Creusot - Lot n°5 : carrelage - faïence	20212171101NR	26/06/2021	AM CARRELAGE FAIENCE LE BREUIL 71760 LE BREUIL	1	+ 9000,00	06.08.2021	DPMG
MOE pour le réaménagement et la construction de hangars au CE DRI MARCIGNY MATOUR	20202071068AP	11.05.20	ATELIER DU TRIANGLE 71000 MACON	2	sans incidence financière	05.08.21	DPMG
Réaménagement et construction de hangars aux centres d'exploitation de la DRI de MATOUR et MARCIGNY	20212171084NB	10.06.21	METAL'ARC 25340 ABBENANS	1	+ 5 789,60 €	06.08.21	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration thermique du bâtiment Externe au collège Louis Pasteur à SAINT-REMY	20191971153CF	26.06.19	Groupement STUDIO 99 / EST / ABC ECO 69006 LYON	4	Sans incidence financière Transfert d'une partie du marché à BEL suite liquidation judiciaire du Bureau d'études EST	09.08.21	DPMG

AVENANTS AUX MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Mise en accessibilité des salles de sciences au collège La Croix Menée au CREUSOT (lot n° 5 : Carrelage - Faïence)	20212171101NR	21.06.21	AM CARRELAGE FAIENCE LE BREUIL 71670 LE BREUIL	1	+ 9 000,00 €	06.08.21	DPMG
Restructuration de la salle Clémenceau au collège Centre au CREUSOT (lot n° 14 : Electricité)	20202071083PP	26.05.20	LOREAU Electricité 71200 LE CREUSOT	1	+ 4 100,00 €	11.08.21	DPMG
Restructuration du niveau 1 au collège Camille Chevalier à CHALON-SUR-SAONE (lot n° 9 : Plâtrerie - Peinture)	20202071041CF	10.04.20	SAMAG 71100 SAINT-REMY	2	+ 1 946,95 €	11.08.21	DPMG
Restructuration du niveau 1 au collège Camille Chevalier à CHALON-SUR-SAONE (lot n° 12 : Sols souples)	20202071044CF	14.04.20	MARTIN REBEUF 71300 MONTCEAU-LES-MINES	2	+ 4 356,07 €	09.08.21	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n°1 : Désamiantage	20212171039CF	30.04.21	SFTP69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	1	+ 796,42 €	20.08.21	DPMG
Accompagnement renforcé de bénéficiaires du RSA, tenus aux droits et devoirs, travailleurs indépendants relevant du régime général ou du régime social des indépendants	20191971002AP	26.01.19	Groupement SASTI BFC / BGE Perspectives 21000 DIJON	1	Prolongation de délai d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2022	30.08.21	DGAS
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle d'évolution sportive au collège Centre au CREUSOT	17.71.131.PP	03.07.17	Groupement SENECHAL-CHEVALLIER AUCLAIR PARK / COSINUS / TECO / PROJELEC 71100 CHALON-SUR-SAONE	4	+ 5 760,00 €	31.08.21	DPMG
Restructuration de la demi-pension au collège Jean Moulin à MONTCEAU-LES-MINES Lot n°3 : Gros-œuvre	20202071126AP	27.08.20	Ets BURILLER Père et Fils 71600 PARAY-LE-MONIAL	3	- 2 581,00 €	31.08.21	DPMG
Restructuration de la demi-pension au collège Jean Moulin à MONTCEAU-LES-MINES Lot n°8 : Serrurerie - Métallerie	20202071131AP	10.08.20	SAS ROLLET 71680 CRECHES-SUR-SAONE	3	+ 752,00 €	31.08.21	DPMG
Restructuration de la demi-pension au collège Jean Moulin à MONTCEAU-LES-MINES Lot n°16 : Equipement de cuisine	20202071139AP	10.08.20	SAS PERRIER 71110 MARCIGNY	1	+ 1 550,00 €	31.08.21	DPMG

ACCORDS CADRES

OBJET	PROCEDURE	N° ACCORD-CADRE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Entretien et maintenance des systèmes d'alarme intrusion et prestations de télésurveillance de différents sites du départements de Saône et Loire. Lot N°1 : entretien et maintenance des systèmes alarme intrusion et vidéo-surveillance	AOO	202121AC073NR	12.08.21	Sarl PROCELEC 69400 Villefranche sur Saône	Sans minimum Maximum : 62 218 € annuel	DPMG
Entretien et maintenance des systèmes d'alarme intrusion et prestations de télésurveillance de différents sites du départements de Saône et Loire. Lot N°2 : Prestation de de télésurveillance des systèmes anti-intrusion, incendie et alarmes techniques	AOO	202121AC074NR	12.08.21	Sarl PROCELEC 69400 Villefranche sur Saône	Sans minimum Maximum : 17 088 € annuel	DPMG
Acquisition, livraison, déchargement, montage et installation de mobilier administratif pour le Département et/ou le SDIS de Saône-et-Loire Lot n°1 : Mobilier de bureau	AOO	202121AC075CB	09.07.21	SPARK HAPPY MONDAY 07320 SAINT-AGREVE	Sans minimum Sans maximum	DPMG
Acquisition, livraison, déchargement, montage et installation de mobilier administratif pour le Département et/ou le SDIS de Saône-et-Loire Lot n°2 : Sièges	AOO	202121AC076CB	09.07.21	TECHNI BADOUX MICHON 01440 VIRIAT	Sans minimum Sans maximum	DPMG
Réseau d'initiative publique – RIP71 Construction d'un réseau de télécommunication FttH à fibre optique Etudes d'exécution et travaux Lot n° 1 : Bourbonnais - Sud Morvan	AOO	202121AC077NB	25.08.21	GPT SERFIM TIC / SCTP 69200 VENISSIEUX	Sans minimum Sans maximum	MTHD
Réseau d'initiative publique – RIP71 Construction d'un réseau de télécommunication FttH à fibre optique Etudes d'exécution et travaux Lot n° 2 : Morvan - Ouest Chalonnais	AOO	202121AC078NB	25.08.21	GPT EIFFAGE ES / TELECOM SE 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	Sans minimum Sans maximum	MTHD
Réseau d'initiative publique – RIP71 Construction d'un réseau de télécommunication FttH à fibre optique Etudes d'exécution et travaux Lot n° 3 : Clunisois - Clayettois	AOO	202121AC079NB	25.08.21	GPT SERFIM TIC / SCTP 69200 VENISSIEUX	Sans minimum Sans maximum	MTHD
Réseau d'initiative publique – RIP71 Construction d'un réseau de télécommunication FttH à fibre optique Etudes d'exécution et travaux Lot n° 4 : Louhannais - Est Chalonnais	AOO	202121AC080NB	25.08.21	GPT EIFFAGE ES / TELECOM SE 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	Sans minimum Sans maximum	MTHD
Maintenance, assistance et évolution de l'application de gestion des rapports et délibérations POSDELIB	Négociée sans mise en concurrence	202121AC082PP	22.07.21	SESIN SA 13016 MARSEILLE	Sans minimum Maximum : 150 000,00 € HT	DSID
Maintenance, assistance et évolution du progiciel de gestion des aides départementales PROGOS et du portail des aides MGDIS ainsi que l'hébergement associé	Négociée sans mise en concurrence	202121AC083NR	22/07/2021	MGDIS 56038 VANNES Cedex	Sans minimum Sans maximum	DSID
Réalisation de plans pour les collèges et les bâtiments départementaux	AOO	202121AC084NR	02/08/2021	GOEFIT EXPERT 30900 nimes	Sans minimum Sans maximum	DPMG
Gestion et exploitation de l'enveloppe de montgolfière acquise par le Département de Saône-et-Loire	MAPA	202121AC085PP	29.07.21	MONTGOLFIERES EN CHAROLAIS 71120 CHAROLLES	Sans minimum Maximum : 20 000,00 €	DirCOM
Acquisition et maintenance de photocopieurs pour les services et les collèges du Département de Saône-et-Loire	AOO	202121AC086NB	11.08.2021	VOTRE BUREAU 71000 MACON	Sans minimum Sans maximum	DPMG

ACCORDS CADRES

OBJET	PROCEDURE	N° ACCORD-CADRE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Fourniture, livraison et gestion des abonnements aux périodiques de différents services du département - Lot n° 1 Périodiques services	AOO	202121AC087NR	30/08/2021	France Publications 92541 MONTRouGE	Sans minimum Sans maximum	MCFT
Fourniture, livraison et gestion des abonnements aux périodiques de différents services du département - Lot n° 2 Périodiques DRLP	AOO	202121AC088NR	30/08/2021	France Publications 92541 MONTRouGE	Sans minimum Sans maximum	MCFT

AVENANTS AUX ACCORDS CADRES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT AC	OBJET DE L'AVENANT AC	DATE DE L'AVENANT	DIRECTION
Maintenance, assistance et évolution des solutions progiciels de GEOMAP-IMAGIS	201919AC001CM	17.01.19	1SPATIAL 94110 ARCUEIL	2	Modification du BPU	16.07.21	DSID
Couches de roulement et renforcements de chaussées en matériaux hydrocarbonés sur les routes départementales - Années 2019/2020 - Lot n° 3 : Service territorial d'aménagement du	201919AC019CF	08.03.19	SNC EIFFAGE RCE 71640 DRACY-LE-FORT	1	Intégration de 3 prix supplémentaires au BPU	27.07.21	DRI
Missions d'accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle (AASP)	201818AC015PP	26.01.18	Association LE PONT 71000 MACON	1	Prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2022	30.07.21	DGAS
Travaux d'assainissement sur les routes départementales - Années 2018/2021 - Lot n° 5 : Centre d'exploitation d'ISSY-L'EVEQUE	201818AC047CF	25.06.18	DESCHAMPS TP 71320 TOULON-SUR-ARROUX	2	Intégration au BPU d'un prix nouveau	09.08.21	DRI
Acquisition de matériels informatiques, logiciels, accessoires et prestations diverses pour les services et les collèges du Département de Saône-et-Loire (lot n° 1 : Micro-ordinateurs, ordinateurs portables, écrans et prestations de service)	201919AC147CF	03.12.19	BECHTLE DIRECT France 67120 MOLSHEIM	1	Sans incidence financière Ajout temporaire de nouveaux prix	20.08.21	DSID
Acquisition de matériels informatiques, logiciels, accessoires et prestations diverses pour les services et les collèges du Département de Saône-et-Loire (lot n° 2 : Terminaux légers)	201919AC148CF	03.12.19	BECHTLE DIRECT France 67120 MOLSHEIM	1	Sans incidence financière Ajout temporaire de nouveaux prix	20.08.21	DSID
Maintenance, assistance et évolution du progiciel de gestion financière Grand Angle	202020AC024AP	18.05.20	CGI France SAS 33187 LE HAILLAN Cedex	1	Ajout de prix supplémentaires au BPU	25.08.21	DSID
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 3 : Secteur de Clunly)	201919AC052PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 4 : Secteur de Tournus - Cuivery)	201919AC053PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 5 : Secteur de Cuiseaux)	201919AC054PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 6 : Secteur de Louhans)	201919AC055PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 7 : Secteur de Saint-Germain-du-Plain)	201919AC056PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS

AVENANTS AUX ACCORDS CADRES

Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 8 : Secteur de Saint-Germain-du-Bois)	201919AC057PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 9 : Secteur de Saint-Martin-en-Bresse -	201919AC058PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 12 : Secteur de Buxy)	201919AC061PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 13 : Secteur de Chagny)	201919AC062PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 16 : Secteur de Montceau-les-Mines -	201919AC065PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 17 : Secteur de Saint-Vallier)	201919AC066PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 18 : Secteur d'Autun)	201919AC067PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 19 : Secteur de Gueugnon)	201919AC068PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 20 : Secteur de Bourbon-Lancy)	201919AC069PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 23 : Secteur de Paray-le-Monial)	201919AC072PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 29 : Secteur de la Loire)	201919AC078PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 10 : Secteur de Chalon-sur-Saône - Rives de Saône Est)	201919AC059PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	3	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 11 : Secteur de Saint-Rémy - Sevrey -	201919AC060PP	11.06.19	Autocars GIRARDOT 71100 CHALON-SUR-SAONE	3	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS

AVENANTS AUX ACCORDS CADRES

Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 14 : Secteur du Creusot)	201919AC063PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 15 : Secteur de Montchanin)	201919AC064PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 22 : Secteur de Dijon)	201919AC071PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 24 : Secteur de La Clayette - Chauffailles -	201919AC073PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 26 : Secteur de l'Allier)	201919AC075PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 27 : Secteur de la Côte d'Or)	201919AC076PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 28 : Secteur du Jura)	201919AC077PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 30 : Secteur de la Nièvre)	201919AC079PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 31 : Secteur du Rhône)	201919AC080PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 33 : Secteur de l'Isère)	201919AC082PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 10 : Secteur de Chalon-sur-Saône - Rives	201919AC059PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	3	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 11 : Secteur de Saint-Rémy - Sevrey -	201919AC060PP	11.06.19	Société TAXIBUS 89170 SAINT-FARGEAU	3	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	23.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 1 : Secteur de Mâcon - Charnay-lès-Mâcon -	201919AC050PP	11.06.19	Société MINIGO 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	24.08.21	DGAS

AVENANTS AUX ACCORDS CADRES

Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 25 : Secteur de l'Ain)	201919AC074PP	11.06.19	Société MINIGO 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	24.08.21	DGAS
Exécution des services routiers de transports scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap résidant en Saône-et-Loire (lot n° 21 : Secteur de Charolles)	201919AC070PP	11.06.19	Société POTAIN FAUSTIN 71600 PARAY-LE-MONIAL	2	Modification de la consistance des services et de l'exécution financière du contrat	20.08.21	DGAS

Direction des affaires juridiques

**Réunion du 30 septembre 2021
N° 108**

REPRESENTATION EN JUSTICE

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel des dispositions législatives

En application de l'article L 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 a donné délégation au Président pour la durée de son mandat d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Le Président rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

• Présentation de la demande

Une information sur les nouveaux contentieux et les décisions de justice rendues est présentée en annexe sous forme de tableaux.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette information.

Le Président,
André ACCARY

NOUVEAUX CONTENTIEUX AD 30 SEPTEMBRE 2021

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception CD	Prénom - Nom requérant(s)	Prénom - Nom défendeur(s)	Montant en €	Rappel des faits
Indu RSA et AA	DILS	TA Dijon	02/08/2021	Madame F. AM	CD 71	4065,21€ 342,80 €	La requérante s'est vu mettre à sa charge un indu de RSA pour non déclaration de l'intégralité des revenus du couple. Le dossier est passé en comfra et une amende administrative a été prononcée à son encontre. Elle conteste par l'intermédiaire de son avocat, l'indu et l'AA.
Indu RSA	DILS	TA Dijon	05/07/2021	Monsieur G. B	CD 71	11 534,44	Le requérant n'a pas déclaré les pensions alimentaires de ses parents. Il n'a pas contesté les indus notifiés, mais conteste les 3 avis de sommes à payer que lui a envoyés le payeur.
Indu RSA	DILS	TA Dijon	21/07/2021	Monsieur W. I	CD 71	2 870,55	Le requérant conteste un avis de sommes à payer que lui a envoyé le payeur correspondant un indu de RSA notifié par la caf de l'Ain.
Prestations CAF	DILS	TA Dijon	12/08/2021	Madame F. R	CD 71	152,45	La requérante conteste la contrainte, la pénalité et la mise en demeure de la CAF concernant notamment la prime de Noël.
Un panneau de signalisation a été endommagé	DRI	TJ Mâcon	26/07/21	CD 71	Inconnu	394,22	Suite à une sortie de route, un automobiliste dont l'identité est inconnue, a endommagé un panneau de signalisation. L'automobile s'est embrasée. Le département porte plainte afin d'identifier le propriétaire du véhicule et se constituer partie civile pour le montant du préjudice, correspondant au coût de remplacement du panneau,
Des glissières de sécurité ont été endommagées	DRI	TJ Chalon-sur-Saône	29/04/21	CD 71	Monsieur A. J	1 373,99	Monsieur A. J a endommagé des glissières de sécurité suite à un accident. Monsieur A. J étant sans domicile fixe et n'ayant pas les coordonnées de son assurance, le Département porte plainte afin de se constituer partie civile pour le montant du préjudice, correspondant au coût de remplacement des glissières de sécurité.

CDAS : Commission départementale d'aide sociale

MSA : Mutualité sociale agricole

TGI : Tribunal de grande instance

OA : Obligés alimentaires ou obligation alimentaire

CJA : Code de justice administrative

CAF : Caisse d'allocations familiales
CMI : Carte mobilité inclusion

DECISIONS RENDUES - AD du 30 septembre 2021

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date <u>requête</u> ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
ASHPA obligation alimentaire	DAPAPH /PAAS	TJ Chalon/Saône	19/08/2020	18/05/2021	CD71	M. et Mme D. C, fils et belle-fille, obligés alimentaires de Mme C.D	Le Département a admis à l'aide sociale Mme C.D à compter du 2/7/2019, pour la prise en charge de ses frais d'hébergement à l'Etablissement d' hébergement pour personnes dépendantes (Ehpad) de St Ambreuil. Le Département a déposé une requête auprès du JAF de Chalon/Saône, aux fins de fixation de la contribution des obligés alimentaires, qui n'avaient pas accepté la participation de 680 € proposée, pour la part des frais d'hébergement non couverte par les ressources de Mme C.D, à compter du 2/7/2019. Par jugement du 18/05/2021 le JAF a déchargé les obligés alimentaires de toute participation envers Mme C.D, eu égard aux manquements de cette dernière à ses obligations envers les débiteurs.
ASHPA obligation alimentaire	DAPAPH /PAAS	TJ Chalon/Saône	24/08/2020	10/06/2021	CD71	Mme V.T, Mme P.D, Mme V et M. B.J, filles et gendres et obligés alimentaires de Mme J.D	Le Département a admis à l'aide sociale Mme J.D à compter du 01/01/2019, pour la prise en charge de ses frais d'hébergement à l'Etablissement d' hébergement pour personnes dépendantes (Ehpad) du Parc des Loges au Creusot. Le Département a déposé une requête auprès du JAF de Chalon/Saône, aux fins de fixation de la contribution des obligés alimentaires, qui n'avaient pas accepté la participation de 520 € proposée, pour la part des frais d'hébergement non couverte par les ressources de Mme J.D, à compter du 01/01/2019. Par jugement du 10/06/2021 le JAF a déchargé les obligés alimentaires de toute participation envers Mme J.D, eu égard au désintéret manifeste de cette dernière envers les débiteurs.
ASHPA obligation alimentaire	DAPAPH /PAAS	TJ Chalon/Saône	25/08/2020	01/06/2021	CD71	M. J-M et Mme C.P, Mme M-H et M. P.R, M. A.P, M. P.P, M. L.P, M. J.P, fils, belle-fille et obligés alimentaires de Mme J.P	Le Département a admis à l'aide sociale Mme J.P à compter du 05/09/2018, pour la prise en charge de ses frais d'hébergement à l'Etablissement d' hébergement pour personnes dépendantes (Ehpad) Germaine Tillion de Montceau-les-Mines. Le Département a déposé une requête auprès du JAF de Chalon/Saône, aux fins de fixation de la contribution des obligés alimentaires, qui n'avaient pas accepté la participation de 410 € proposée, pour la part des frais d'hébergement non couverte par les ressources de Mme J.P, à compter du 05/09/2018. Par jugement du 01/06/2021 le JAF a déchargé les obligés alimentaires de toute participation envers Mme J.P décédée le 24/09/2020, du fait que son conjoint n'ait pas été mis en cause par le département.

DECISIONS RENDUES - AD du 30 septembre 2021

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date <u>requête</u> ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
ASHPA obligation alimentaire	DAPAPH /PAAS	TJ Nevers	26/03/2020	15/07/2021	M. F.C fils et obligé alimentaire de Mme M.C	CD71	Par arrêt du 17 mai 2018 le juge de la Cour d'appel de Bourges avait annulé la décision du JAF de Nevers en invoquant que le besoin des époux C. était constaté. Il avait fixé également une participation mensuelle des obligés alimentaires de 420 € répartie comme suit : M. F.C 120 €, M. et Mme J.C 300 € et a dispensé de toute contribution M. W.C. Par requête du 26/3/2020, M. F.C a saisi le JAF de Nevers afin qu'il supprime sa contribution de 120 € qui avait été fixée par le juge de la Cour d'appel de Bourges. Le JAF par jugement du 15/07/2021 a supprimé la participation de M. F.P à compter du 26 mars 2020 date de dépôt de sa requête compte tenu de sa nouvelle situation financière.
Indu RSA	DILS	TA Dijon	21/05/2021	20/07/2021	Monsieur Q-E.M	CD 71	Le requérant a contesté l'accord partiel de sa demande de remise de dette d'un indu de RSA notifié par la CAF. Le requérant s'est désisté de la procédure contentieuse en cours. Par ordonnance du 20 juillet 2021, le tribunal a pris acte du désistement du requérant.

DECISIONS RENDUES - AD du 30 septembre 2021

Type contentieux	Direction / Service	Jurisdiction saisie	date <u>requête</u> ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
Carte mobilité inclusion	MDPH	TJ Mâcon	28/09/2021	29/07/2021	Monsieur M.S	Département 71	La requérante contestait la décision par laquelle le Département lui refusait une carte mobilité inclusion mention "invalidité ou priorité". Le requérant n'ayant pas formé un recours administratif préalable obligatoire, le tribunal a rejeté sa requête qui n'est pas recevable.